



Note d'information à l'attention des parents d'élèves

Elections des représentants des parents au Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs, Chers Parents,

Je vous informe que les élections des parents d'élèves au conseil d'administration se dérouleront le **vendredi 13 octobre 2023 de 8h00 à 16h00** dans le hall de l'administration.

Dans chaque collège, les représentants des parents d'élèves siègent, délibèrent et votent au conseil d'administration.

Ils répondent aux questions des parents d'élèves et portent leurs demandes au conseil d'administration. Ils peuvent apporter aux parents d'élèves des précisions sur des sujets traités lors du conseil d'administration.

Les parents d'élèves élus au conseil d'administration d'un collège sont membres à part entière de ces instances : ils y ont voix délibérative.

Dans les établissements d'enseignement du second degré, les représentants des parents d'élèves participent pleinement aux différentes instances de l'établissement.

Chaque parent d'élève(s), titulaire de l'autorité parentale, ayant un ou plusieurs enfants scolarisés, est éligible ou rééligible peut se porter candidat et constituer une liste.

Les déclarations de candidature signées par les candidats sont remises, aux heures d'ouverture au chef d'établissement dix jours francs avant l'ouverture du scrutin.

Ces documents sont affichés dans un lieu facilement accessible aux parents d'élève(s).

Sur la liste de candidature figure en titre pour le nom de liste :

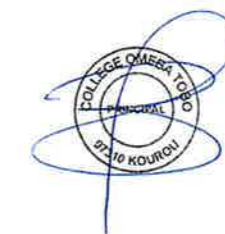
- soit la mention du nom de la fédération qui présente la liste ;
- soit la mention du nom de l'association de parents d'élèves qui présente la liste ;
- soit le nom du premier candidat, dans le cas d'une liste présentée par des parents d'élèves qui ne se sont pas constitués en association.

Chaque liste doit **comporter au moins deux noms de candidat** et, au plus, le double du nombre de sièges à pourvoir. Pour le collège OMEBA TOBO qui compte moins de 600 élèves le nombre de siège à pourvoir est de douze (6 titulaires et 6 suppléants).

Calendrier des opérations électorales pour le scrutin du vendredi 13 octobre 2023 :

- **Vendredi 22 septembre 2023** : établissement de la liste électorale
- **Jedi 28 septembre 2023 à 17h00** : réunion d'information élections
- **Lundi 02 octobre 2023** : date limite pour le dépôt des candidatures
- **Mercredi 04 octobre 2023** : date limite pour remplacer un candidat désistant
- **Vendredi 06 octobre 2023** : remise ou envoi du matériel de vote aux parents.

Cordialement,



Boris PICART
Principal